Découvrez sans plus attendre notre premier témoignage de l’année 2022, spécial métiers interdits !

Souvenez-vous, le jeudi 25 novembre 2021 marquait un moment historique pour les près de 4 millions de personnes vivant avec le diabète. L'Assemblée nationale, réunie ce jour en séance publique pour examiner en deuxième lecture la Proposition de loi relative aux restrictions d’accès à certaines professions en raison de l’état de santé, a voté l'adoption conforme et définitive de la loi !

Avant cette date, de nombreuses réglementations prévoyaient encore l’inaptitude par principe des travailleurs diabétiques à l’entrée des fonctions de pompier, policier, hôtesse de l’air, stewards, ou encore marin et même, aiguilleur du rail.

Et justement, Alexia, une jeune femme diabétique de type 1 a malheureusement, comme beaucoup d’autres, été victime elle aussi de cette aberration juridique. Dans ce court témoignage aussi touchant que passionnant, elle nous partage son histoire.

- Comment se sont déroulés les recrutements pour devenir aiguilleur de train ?
- Quelle a été la problématique vis-à-vis du diabète ?
- Comment notre association a-t-elle réussi à lui redonner espoir en un avenir professionnel radieux ?

La réponse juste ici.

Engagée dans la défense des droits des personnes diabétiques, la Fédération Française des Diabétiques a œuvré, année après année, pour démontrer que les innovations dans la prise en charge du diabète ont considérablement changé le quotidien des personnes atteintes de diabète, leur permettant d’être des femmes et des hommes, des travailleuses et travailleurs, et des citoyens, avant d’être des malades. C'est un message désormais clairement entendu par le législateur qui, par le vote de cette loi en novembre dernier, entérine une évolution majeure et confirme que la mobilisation collective peut agir sur le quotidien de chacun.

Restez connectés pour en savoir plus sur les métiers interdits, à venir prochainement !

Et pour découvrir d’autres témoignages de patients, rendez-vous sur ce lien.